

Fiches actions relatives aux critères discriminants

Mise en place de diagnostics : énergétique, plomb hydrique, amiante, plomb

Date de création :
12/09/2017

Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du développement durable

contribution forte ■contribution modérée ■

Finalité	Description	Contribution
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	<p>Plusieurs diagnostics sont à programmer dans le cadre de la mise en place d'une veille énergétique et sanitaire dans laquelle s'inscrit la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amiante, un matériau naturel fibreux autrefois apprécié pour ses nombreuses propriétés (isolation thermique et acoustique, résistance mécanique, protection contre les incendies), est totalement interdit depuis 1997. L'amiante est encore aujourd'hui un problème sanitaire important responsable de cancers et de maladies respiratoires graves. Une seule fibre amiante inhalée peut provoquer des problèmes de santé 40 ans plus tard. • Le Diagnostic Plomb, également appelé CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), est en effet obligatoire dans le cadre d'une mise en vente ou d'une location d'un bien immobilier dont le permis de construire date d'avant le 1er janvier 1949. Le plomb, interdit d'utilisation en France depuis 1949, est encore responsable du saturnisme, une intoxication qui touche particulièrement les enfants et femmes enceintes • Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) : Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. • Plomb hydrique : Pour les établissements délivrant de l'eau au public tels que les écoles, les hôpitaux et les restaurants, la personne responsable de l'établissement doit s'assurer de la conformité de l'eau qu'elle délivre. Elle est également tenue de procéder à une vérification de son réseau intérieur de distribution d'eau et de procéder aux travaux nécessaires afin de garantir la qualité de l'eau.

Objectif	<p>Mise en place de l'ensemble de ces diagnostics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amiante : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Mettre à jour les diagnostics amiante ayant été effectués avant 2013 (bureau de Poste et Groupe scolaire) ✚ Effectuer les diagnostics amiante sur les autres bâtiments publics (excepté la Mairie) et les locaux commerciaux construits avant 1997 ✚ Effectuer le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) des 12 logements communaux (excepté l'appartement au-dessus de la Poste) construits avant 1997 • CREP : Effectuer le diagnostic des logements communaux construits avant 1949 • DPE : A faire pour les logements communaux, les locaux commerciaux et les bâtiments d'une superficie supérieure à 250m² accueillant un ERP de la 1ère à la 4ème catégorie (école élémentaire, centre festif, salle des sports) • Plomb hydrique à effectuer à l'école
Moyens	Il sera fait appel à une entreprise pour réaliser des devis (octobre 2017) et les diagnostics seront réalisés suivant un planning pluriannuel.
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Entreprises qui réaliseront les diagnostics + Mairie.
Durée et/ou périodicité	Durée étalée sur 3 exercices : 2018, 2019, et 2020 (planning ci-joint)
Date de l'exécution effective	2020.
Partenaires et outils	Entreprises de contrôle technique du bâtiment. Le Service du Conseil en Énergie Partagée du SDEPA.

Coût de l'action

Estimation du coût global	Le coût de l'action lié aux différents diagnostics n'a pas encore été chiffré. La demande de devis sera effectuée en octobre 2017.
Coût pour la commune	Attente retour du devis. L'étalement des différents diagnostics permettra à la commune de répartir les dépenses sur 3 exercices budgétaires.
Aides et subventions	Aucune.